



Declarartion h2 pour division de maison

Par **BRUNO1101**, le **26/11/2013** à **11:39**

bjr

lors d un division de maison en studios ou chambres pour faire de la location meublee.....on declare aux impots afin de repartir la taxe habitation.

les baux peuvent ils faire office de declaration?

et ne pas remplir la declaration H2 puisque c est pas une nouvelle construction

si declaration H2 la mairie en a t elle connaissanceil est bon de le savoir afin d avoir de mauvaise surprise style taxe de parking alors qu il n y a pas de division juridiquesinon faire bail de coloc

merci pour vos renseignements